

AIC-Infos

Conçu et réalisé par
Joachim N. SAIZONOU
du Service Information, Communication et Documentation (SICD)

Zone des Ambassades 061 BP: 18 Akpakpa, Cotonou
Tél: (229) 21 33 97 16 / 21 33 23 49 Fax: 21 33 97 15

E-Mail: aic@intnet.bj Site Web: www.aicbenin.org

ISSN 1840-5606

Bulletin mensuel d'information et de communication de la filière coton au Bénin

Campagne cotonnière 2010-2011

Lancement de la commercialisation du coton graine



M. Michel SOGBOSSI, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

C'est la Commune de Kalalé et plus précisément le village Bessassi qui a abrité la cérémonie officielle de lancement de la commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2010-2011. En l'absence du Ministre du commerce, c'est le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) qui a lancé la commercialisation en présence des autorités locales, des acteurs de la filière et des cadres de l'Administration publique.

Située à environ 160 km à l'est de Parakou, la Commune fron-

tière de Kalalé est classée parmi les zones prioritaires pour l'évacuation du coton graine. Le choix porté sur cette Commune pour abriter la cérémonie officielle de lancement de la commercia-

SOMMAIRE

Campagne cotonnière 2010-2011: Lancement de la commercialisation du coton graine (Page 1)
Répartition du coton graine aux Sociétés d'Egrenage de Coton (Page 2)
Visite du MAEP à la ferme semencière d'Alafiarou (Page 2)
Campagne cotonnière 2011-2012: Lancement de l'appel d'offres pour l'approvisionnement des producteurs en intrants coton (Page 3)
Communiqué de presse (Page 3)
Parole aux acteurs: L'Administrateur de la CSPR garanti aux producteurs le paiement à temps des fonds coton (Page 4)

lisation se justifie par les progrès très remarquables faits par les producteurs de cette Commune dans le cadre de la relance de la filière. En effet, et selon les déclarations du Président de l'AIC, «Dans cette Commune de 114 villages, 131 CVPC (Coopérative Villageoise des Producteurs de Coton) ont été régulièrement installées et les emblavures sont passées de 2.911 ha pour la campagne 2009-2010 à 7.501 ha pour le compte de la campagne 2010-2011, soit

vert cette campagne 16.534 ha.»

Dans son discours de lancement, le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Monsieur Michel SOGBOSSI, a invité «les acteurs à renouer avec les bonnes pratiques qui consistent à lancer très tôt la commercialisation pour permettre aux acteurs de profiter de la qualité du coton précocement récolté : gain de poids, coton non collant, fibres plus tendres, etc.»



M. Mathieu ADJOVI, Président de l'AIC

Il a en outre salué les acteurs pour les réformes très courageuses qui sont engagées dans la filière et les a exhortés à aller le plus loin possible, pour que le ratio d'endettement soit contenu à un niveau supportable par le compte d'exploitation des producteurs.

Au nom du Gou-

vernement, le Ministre Michel SOGBOSSI a donné le top de la commercialisation du coton graine en procédant au contrôle de qualité et à la pesée du tout premier tas de coton acheté pour le compte de la campagne 2010-2011.

un accroissement de 157%». Toujours selon le Président de l'AIC, Kalalé n'est pas un cas isolé dans le département du Borgou. «En termes d'emblavures, les Communes de Kalalé, de Nikki, de Bembèrèkè et de N'Dali qui ont réalisé en 2009-2010, 5.835 ha, ont cou-

Répartition du coton graine aux Sociétés d'Egrenage de Coton



L'appel à participation lancé par l'AIC le 26 Octobre 2010 a eu un écho très favorable auprès des Sociétés d'Egrenage de Coton (SEC) membres du Conseil National des Egreneurs de Coton (CNEC). En effet, à la date du 02 Novembre 2010 à 12 heures, dernier délai pour le dépôt des offres, sept (7) plis ont été enregistrés au secrétariat de l'AIC.

Comme prévu, la réunion du Bureau Exécutif spécialement consacrée à l'ouverture des plis a eu lieu dans la salle de réunion de l'ONS. Outre les membres du Bureau Exécutif de l'AIC, on pouvait noter la présence des représentants de toutes les Sociétés d'Egrenage de Coton ayant déposé des of-

fres. Les sept (7) plis ont donc été ouverts par ordre d'arrivée. Toutes les Sociétés d'Egrenage de Coton (SEC) engagées dans la campagne ont signé l'Accord de campagne, l'Accord cadre interprofessionnel et l'engagement solidaire des égreneurs. Elles ont toutes fourni l'attestation de non redevance à la CSPR-GIE et les chèques correspondant aux 40% de leurs allocations respectives. Le résultat se présente comme l'indique le tableau ci-dessous.

Ainsi, 199.680 tonnes de coton graine ont été réparties sur une prévision de production d'environ 202.359 tonnes. Un suivi rigoureux de la commercialisation permettra d'évaluer au fur et à mesure l'évolution de la campagne, les quantités disponibles pour opérer en son temps, les réallocations nécessaires.

Tableau : Allocation de coton graine aux SEC et les acomptes versés

SEC	CAPACITE (%)	ALLOCATION COTON GRAINE (t)	ACOMPTE VERSE (F CFA)
SODECO	62	124 000	10 912 400 000
SOCOBE	5	9 960	876 480 000
IBECO	5	9 960	876 480 000
LCB	10	19 920	1 752 960 000
ICB	5	9 960	876 480 000
CCB	5	9 960	876 480 000
SCN	8	15 920	1 400 960 000
TOTAL	100	199.680	17 572 240 000

Visite du MAEP à la ferme semencière d'Alafiarou



Le Ministre dans un champ semencier à Alafiarou

En prélude au lancement de la commercialisation du coton graine, le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), Monsieur Michel SOGBOSSI et toute la délégation qui l'accompagnait se sont rendus sur la ferme semencière d'Alafiarou le vendredi 29 Octobre 2010.

La délégation Ministérielle et les acteurs de la filière coton ont été accueillis à l'entrée de la ferme par le Directeur de l'Agriculture et tout le personnel de la ferme. Dans sa progression vers les bureaux de la ferme, le Ministre et toute sa suite ont marqué des arrêts successivement devant les parcelles de coton, de maïs et de manioc.

Selon les explications fournies par le responsable de la ferme Alafiarou, la DAGRI a un contrat avec l'AIC pour la production des semences de base sur 30 ha. Dans la chaîne semencière de l'AIC, Alafiarou est la troisième étape après celles de la sélection variétale et de la production des semences de pré-base qui se déroulent

dans les Centres Permanents d'Expérimentation (CPE) du Centre des Recherches Agricoles Coton et Fibres (CRA-CF) de l'INRAB.

Toujours selon les explications du responsable de la ferme appuyé par le Directeur de l'Agriculture, les 30 ha sont loin de combler les attentes de l'AIC. Les difficultés de la ferme se résument à l'occupation du domaine de la ferme par les populations, le manque de personnel d'encadrement, la non disponibilité de la main d'œuvre, la vétusté des équipements disponibles et l'insuffisance des ressources financières mises à la disposition de la ferme.

Le Ministre a promis d'apporter des solutions appropriées à chacun de ces problèmes. Pour lui, il s'agit prioritairement de sécuriser les terres pour éviter les incursions de la population sur le domaine de la ferme. L'AIC s'est engagée à étudier avec la Direction de l'Agriculture, les conditions d'extension progressive des superficies consacrées au coton dans le cadre d'un plan d'assolement

Campagne cotonnière 2011-2012

Lancement de l'appel d'offres pour l'approvisionnement des producteurs en intrants coton

La Commission chargée de la définition du cadre général pour l'approvisionnement des producteurs en intrants coton et celle ad'hoc chargée de l'organisation de l'appel d'offres pour l'importation et la distribution d'intrants coton au titre de la campagne 2011-2012 se sont réunies les jeudi 4 et vendredi 5 Novembre 2010. Au terme des échanges, le cahier des charges pour la fourniture des intrants coton au titre de la campagne 2011-2012 est adopté.

Tout est parti de la tenue des Assemblées Générales Ordinaires des Coopératives Villageoises des Producteurs de Coton (CVPC) sous la supervision des Agences d'Exécution renforcées par des délégations conjointes AIC/MAEP. De la synthèse des rapports des trois Agences, il ressort que plus de 90% des CVPC ont déjà tenu leurs AGO au cours desquelles les intentions d'emblavure et les besoins en intrants pour la campagne 2011-2012 ont été exprimés.

Parallèlement à la tenue des AGO par les CVPC, des missions conjointes AIC/MAEP ont visité les magasins des Importateurs et Distributeurs d'Intrants (IDI) pour apprécier et évaluer les stocks résiduels d'intrants.

Sur la base des résultats de ces différentes missions, la commission ad'hoc chargée de l'élaboration du cahier des charges a retenu comme base de calcul, la

prévision de 240.000 ha à emblaver au titre de la campagne 2011-2012. Les besoins en intrants sont alors répartis en deux (2) lots qui se présentent comme l'indique l'encadré ci-dessous.

Pour chaque lot, il sera sélectionné deux soumissionnaires. Le premier (le moins disant) fournira 60% +/-10% du lot et le deuxième (qui devra s'aligner sur le prix du premier), fournira 40% +/-10% du lot. Les dossiers doivent comporter une lettre de soumission, une garantie bancaire de soumission et de bonne exécution de 500 millions de F CFA (délivrée en faveur de l'AIC par une banque de la place), une attestation bancaire, l'original du reçu d'achat du cahier des charges qui coûte 1.000.000 F Cfa et une attestation dûment signée du fabricant pour chaque produit objet de la soumission.

La date limite du dépôt des offres est fixée au Jeudi 09 Décembre 2010 à 10 heures. L'ouverture des offres aura lieu le même jour à 11 heures dans la salle de réunion de l'ONS en présence des soumissionnaires qui le désirent.

N'ayant enregistré aucune plainte contre l'un quelconque des distributeurs d'intrants de la campagne 2010-2011, la commission chargée de la définition du cadre général pour l'approvisionnement des producteurs en intrants a décidé de les reconduire dans leurs Communes respectives pour le compte de la campagne 2011-2012.

Les intrants objets de l'appel d'offres

Lot N° 1 : Engrais composés NPKSB (14 – 23 – 14 – 5 – 1) Urée 46% d'N (Azote)	40.000 tonnes +/- 10% 20.000 tonnes +/- 10%
Lot N° 2 : Insecticides - Tihan 175 O - TEQ	20.000 litres +/- 10%
- Binaire acaricide dose faible	176.000 litres +/- 10%
- Binaire acaricide dose forte	6.000 litres +/- 10%
- Emamectine 19 ou 19,2 EC	125.000 litres +/- 10%
- Binaire aphicide Thunder 145 O-TEQ	20.000 litres +/- 10%
- Sherphos 370 EC	15.000 litres +/- 10%

COMMUNIQUE DE PRESSE

Producteurs et productrices de coton

La commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2010-2011 a été lancée le 30 Octobre 2010 à Bèssassi dans la Commune de Kalalé. Les usines sont déjà prêtes à recevoir le coton et la CSPR a pris toutes les dispositions pour acheter et payer effectivement le coton.

C'est pourquoi l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC) vous invite à procéder sans tarder à la récolte et à l'acheminement des lots de coton graine sur les marchés ouverts à cet effet.

Le coton graine premier choix est acheté à 200 F CFA le kg contre 190 F CFA négocié en Avril dernier. Cette augmentation de 10 F CFA par kg suggérée par les égreneurs et homologuée par le Gouvernement participe de la volonté des égreneurs à encourager les réformes en cours au sein de la filière.

C'est le lieu de vous exhorter à récolter votre coton de façon précoce pour éviter les pertes de qualité liées aux dernières attaques que peut subir le coton resté trop longtemps au champ, les incendies des tas de coton sur les marchés et dans les champs et les mouilles que pourraient occasionner les pluies précoces. C'est aussi le lieu de vous inviter à participer à la lutte contre la sortie frauduleuse du coton en commercialisant exclusivement à travers le mécanisme de la CSPR. C'est le seul mécanisme au Bénin qui sécurise de façon durable l'ensemble des acteurs de la filière. Les nouvelles dispositions prises par l'Interprofession permettent d'assurer le paiement des fonds coton avec plus de célérité une fois que les décades sont traitées et envoyées avec diligence par les responsables des Coopératives.

Ensemble oeuvrons pour une commercialisation apaisée du coton graine

Narcisse DJEGUI
Secrétaire Permanent

Parole aux acteurs

L'Administrateur de la CSPR-GIE garantit aux producteurs le paiement à temps des fonds coton

Monsieur Bruno Roger LOKOSSOU est Administrateur de la Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR-GIE). Il était, comme beaucoup d'autres acteurs, présent à la cérémonie officielle de lancement de la commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2010-2011 à Bessassi dans la Commune de Kalalé. A l'issue de la cérémonie, il a accepté de répondre à certaines préoccupations de la presse.

Quelles sont les dispositions qui sont prises au niveau de votre structure pour garantir que la commercialisation qui vient d'être lancée se déroule dans les meilleures conditions possibles ?

M. LOKOSSOU : Pour la commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2010-2011, nous avons pris un certain nombre de dispositions. Tout d'abord vous avez dû constater que la cérémonie officielle de lancement de la commercialisation se déroule au mois d'octobre. Nous gagnons ainsi cinq (5) semaines par rapport aux lancements des campagnes antérieures. Au niveau des organisations de producteurs nous avons déjà procédé à la révision de tous les instruments de mesure, à la confection et à la mise en place de tous les documents et facteurs de commercialisation. Au plan opérationnel, nous avons assuré la formation d'une part, des élus des OP (les équipes d'achat et autres responsables des CVPC) et, d'autre part, au niveau des Agents, nous avons formé les Agents des usines, ceux des Centres Communaux pour la Promotion Agricole (CeCPA), des Agents des Agences d'exécution du PAR-

FCB et de la CSPR-GIE. Tout cela pour permettre à chacun de ces élus et agents opérationnels impliqués d'une manière ou d'une autre dans la commercialisation, de jouer correctement le rôle qui est le sien au regard des différents changements induits par les nouvelles réformes.

On ne perçoit toujours pas comment les producteurs vont rentrer effectivement dans leurs fonds une fois que le coton graine sera commercialisé.

M. LOKOSSOU : C'est vrai que par le passé nous avons connu des dysfonctionnements qui étaient essentiellement liés à la mauvaise gouvernance au niveau des organisations des producteurs. Cette fois-ci, nous allons payer les fonds coton aux Coopératives Villageoises des Producteurs de Coton (CVPC) comme nous l'avons si bien fait les deux dernières campagnes. Mais les Agents d'encadrement notamment les Agents d'Appui à la Gestion Coopérative (AAGC) ont le devoir d'accompagner le processus pour que les producteurs individuels puissent rentrer effectivement dans leurs fonds. Ce sont les nouvelles dispositions prises par l'Interprofession dans le cadre du Projet d'Assainissement et de Relance de la Filière Coton du Bénin (PAR-FCB) pour redonner confiance



M. Bruno Roger LOKOSSOU Administrateur de la CSPR-GIE

aux cotonculteurs individuels.

Quelle est la garantie que le producteur individuel rentrera effectivement dans ses fonds ?

M. LOKOSSOU : La principale garantie c'est d'abord la CSPR-GIE qui assure la commercialisation de l'intégralité de la production cotonnière du Bénin et gère les différents flux physiques et financiers y afférents. Une autre garantie c'est la mobilisation rapide des ressources sur la base du recouvrement des factures de livraisons auprès des égreneurs qui, dans l'ensemble, honorent le règlement desdites factures dans un délai rigoureux de trois (3) jours après présentation de celles-ci. Un troisième niveau de garantie, c'est l'Etat qui répond toujours à temps en ce qui concerne le déblocage des subventions pour permettre à la CSPR-GIE de disposer de la totalité des ressources nécessaires pour effectuer les paiements des fonds coton dus aux

producteurs dans les délais. Au cours de la campagne 2008-2009, les derniers paiements de fonds ont été effectués dans le courant du mois de juillet 2009. Pour la campagne 2009-2010, nous avons bouclé tous les paiements de fonds aux producteurs le 29 Mai 2010. Au niveau de l'Interprofession cotonnière, les efforts seront poursuivis. Ainsi pour la campagne 2010-2011, avec toutes les dispositions prises par l'Interprofession, nous comptons pouvoir boucler les paiements au mois d'Avril 2011 au plus tard. Mais pour que cela soit effectif, il va falloir que les producteurs fassent l'effort de récolter leur coton à temps, de l'acheminer vers les marchés autogérés pour la commercialisation et permettre que les évacuations suivent immédiatement. Ceci nous permettra de disposer à temps des informations nécessaires pour la programmation des paiements. A notre niveau à la CSPR-GIE, les équipes bien outillées sont déjà prêtes pour le démarrage des opérations.